



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LIGUE LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE TABLE

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

DATE : vendredi 22 avril 2022

LIEU : réunion en distanciel – Outil ZOOM

HORAIRE : 19 h 00

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrтт.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert TSIRANANA
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Page Facebook

PRESENTS : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Fabrice BALAZI, Gwendoline DUBOIS, Marc DUBOURDIEU, Jimmy FEN CHONG, Mickaël HA-SUM, Jean-Marc JACQUES, Camille JANICOT, Thomas MONDON, Laurent PEQUIN, Manandraïbe RASANDISONA, Daniel THURIES, Jessie VERBAR, Alexandre VILLENDÉUIL

EXCUSES : Lyne-May CHELLIER, Kim METE, Christophe MOUQUET, Yannick SIGISMEAU

NON EXCUSES :

INVITE : Maxime MYKOLOW

Mme la présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, dirige la réunion du Conseil de Ligue. Elle ouvre les débats à 19 h 05.

Elle présente ses excuses pour la forme de la réunion qui, prévue en présentiel, devient réunion en distanciel.

0. Retour sur les points abordés lors du CL du 15/01/2022

Points abordés :

- *Compte-rendu sur la première phase du calendrier sportif* → RAS
- *Compte-rendu de la journée Ping au Féminin* → RAS
- *Entérinement du Classement Réunion* → RAS
- *Entérinement du classement du championnat de La Réunion, 1^{ère} phase* → les deux nouvelles équipes inscrites intègrent la R3 qui se retrouve donc avec deux poules de 7. Une journée de classement intégral est prévue entre les équipes des deux poules.
- *Entérinement de la formule du championnat par équipes, 2^{ème} phase en R1* → au vote, deux groupes A et B de 4 équipes sont maintenus pour la phase 2, en Régionale 1
- *Entérinement du calendrier sportif 2^{ème} phase* → il est de nouveau modifié pour coller au plus près à la situation sanitaire ... puis à la situation météorologique.
- *Formule du championnat Féminin* → une journée est prévue au calendrier. Les désistements de dernière minute de certains clubs nous ont contraints à annuler cette journée. Il n'y a pas d'équipe championne de La Réunion 2022.
- *Actions JIOI, principe de sélection* → point de ce jour.
- *Modifications, évolution des règlements sportifs pour la saison à venir* → point à l'ordre du jour

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

1. Adoption du compte-rendu du Conseil de Ligue du samedi 15 janvier 2022

(vote)

VOTE : unanimité.

→ Le procès-verbal est adopté.

2/16

2. Agrément des nouveaux licenciés, validation des clubs (vote)

Au 15/04/2022, la Ligue compte 471 adhérents et 13 clubs affiliés. Ce chiffre est en augmentation de 16 % par rapport à la saison passée (406), à pareille date. A noter qu'à la fin de saison 2018/2019 nous étions à 466 licenciés. Les chiffres sont donc encourageants.

VOTE : unanimité.

→ Les nouveaux licenciés sont agréés.

3. Compte-rendu du stage jeunes de la Plaine des Cafres, présenté par Maxime MYKOLOW

Référent stage : MYKOLOW Maxime

Encadrants sur place : MYKOLOW Maxime et GAUDET Julien

Encadrement des filles pour la nuit : ALLAIN Nisha

« Sur ce stage, nous avons eu 15 stagiaires de présents (13 désistements). En règle générale nous cherchons à avoir un groupe de 20 joueurs sur l'ensemble de l'action.

En ce qui concerne le lieu du stage, même si le CREPS de la Plaine des Cafres est « loin de tout », je trouve que le cadre est parfait pour organiser ce genre d'évènement. En effet, le CREPS étant fermé et ayant la salle de ping juste à côté des chambres, cela nous permet de prévoir plus de choses au niveau de l'entraînement (séances individuelles ou travail en autonomie sur le service, physique et panier de balles pour les joueurs) et de mettre nos joueurs présents en autonomie le reste de la journée. Pas besoin de compter le temps de déplacement entre les hébergements et la salle, tout en donnant une heure aux enfants qui doivent se gérer pour ne pas être en retard.

Du côté de l'entraînement, le thème principal du stage était le jeu corps à corps et l'agression. A celui-ci, nous avons ajouté l'engagement du corps et le timing sur la prise de balle lors des séances de rythme.

Une journée classique commençait à 6 h 30 avec un réveil musculaire en groupe, suivi du petit déjeuner.

A 9 h la séance collective commençait, les joueurs pouvaient être présents à la salle bien avant le début de la séance afin de faire du service, du physique ou du panier de

balles. La séance du matin durait 3 h avec une petite pause de 10-15min pour prendre une collation et donc se terminait pour 12h. Une fois le repas le pris, c'était temps calme dans les chambres.

Reprise de l'entraînement à 14 h et comme pour le matin, les joueurs pouvaient venir en avance pour travailler en autonomie. Cette séance de l'après-midi était basée sur le travail technique du thème principal de la semaine de stage. Elle durait entre 3 h et 4 h (selon si ajout de matchs en fin de séance) et était décomposée en plusieurs parties : service, travail technique au panier ou en exercices fermés, mise en situation sur des schémas de jeu plus ou moins libre selon l'avancement de la semaine et l'évolution technique du groupe par rapport aux objectifs. Lors de certains jours, une partie physique était ajoutée à la séance de l'après-midi. Nous terminions entre 17h et 18h.

Une fois de retour au CREPS et selon l'heure, les joueurs allaient se doucher puis nous allions en salle vidéo pour regarder le pro tour de Doha ou pour faire de l'analyse vidéo. Si nous n'avions pas le temps, nous allions d'abord manger à 19h et nous mettions la vidéo après le repas.

Tous les jours les joueurs avaient un temps où ils avaient accès à leur téléphone. A 21 h tout le monde devait être dans sa chambre et l'extinction des feux était annoncé à 21 h 30.

Même si je pense que nous pouvons encore proposer des stages d'une meilleure qualité, je trouve que le CREPS de la Plaine des Cafres est le meilleur endroit pour organiser nos stages. Le fait d'être dans un lieu fermé et petit nous permet de mettre en autonomie les joueurs et nous permet de proposer plus d'entraînement en salle sans se soucier du temps de trajet pour retourner aux dortoirs.

Voici les modifications que j'aimerais pouvoir mettre en place :

- plus de stage sur la Plaine des Cafres,*
- être en capacité de proposer plus de séances individuelles hors des créneaux des séances collectives,*
- être en capacité de plus suivre l'évolution des joueurs entre les stages ligue (quand ils sont sur leur club). »*

Le conseiller-entraîneur milite pour la venue des joueurs, la veille du début du stage, le dimanche soir, afin de permettre aux parents de mieux s'organiser (déplacement).

Questionnement de Mme la Présidente :

➔ Concernant le degré d'implication des stagiaires

Trois groupes se dégagent :

- Les minimes/cadets qui, suivis depuis deux ou trois ans maintenant, sont rodés aux attendus et au format des stages ;

- Les benjamins, plus petits et moins autonomes, qui tendent cependant à imiter leurs aînés. Ils deviennent de ce fait très réceptifs aux exigences imposées (respect des horaires par exemple, ...);
- Les juniors (J2/J3), qui n'ont pas de passé marqué pour ce genre de stages, sont « difficiles » à formater sur l'autonomie et les attentes des cadres (anecdote de l'obligation de manger des légumes par exemple).

4/16

Sur cette dernière remarque, l'équilibre et la variété des repas, le CREPS de la Plaine des Cafres semble faire de nombreux efforts.

Une discussion finale avec la directrice du centre, Mme FAYOLLE, nous laisse l'espoir de voir le CREPS s'équiper en tables dans un avenir qui peut être proche.

Liste des stagiaires :

1	MERLET	Maia	CPP	M1	536
2	MOUFFLET	Marion	CPP	C1	862
3	ALMERY	Astrid	CPP	C2	764
4	LEBIHAN	Angélique	AOR	C2	515
5	KIEB	Mathis	AOR	B2	517
6	LEUNG THEUNG LONG	Denis	AOR	B2	542
7	PAYET	Gabriel	AOR	M1	732
8	BOISEDU	Pierre	CPP	M2	922
9	PAYET	Tom	AOR	M2	737
10	BOYER PAYET	Erwan	TTT	C2	748
11	LAUDE	Jérémy	CPP	C1	662
12	BOULE	Paul	CPP	C2	568
13	AMADY	Janis	SPORTT	J2	759
14	PICARD	Cyoine	TTT	J2	819
15	BOURGES	Alexandre	CRE	C2	587

4. Compte-rendu de la réunion CSJOI

Mme la Présidente a suivi une réunion avec la DRAJES (ex DRJSCS) sur le sujet :

- La dernière CSJOI a eu lieu en 2018 ;
- Les prochains jeux se dérouleront du 4 au 10 décembre, à Maurice, ... **sans que cela soit totalement acté pour le moment ;**
- Moins de jeunes seront mobilisés au niveau du Tennis de Table, puisque les organisateurs ont prévu la participation de nouvelles disciplines sportives, pour un nombre équivalent de participants.
- On passe de 8 à 4 filles et garçons (âgés de 14 à 17 ans), un arbitre de moins de 25 ans, deux cadres et 1 responsable de Ligue ; soit une délégation de 8 personnes.

Mode de sélection : la procédure est calquée sur ce qui s'est fait sur la base des JIOI.

- Une réunion est prévue au mois de mai (Commission Sportive, groupe HNR, membres du Conseil de Ligue motivés par le sujet) ;
- Ce groupe constitué proposera un mode de sélection qui devra être approuvé au Conseil de ligue du 18 juin 2022.

5/16

Mme la Présidente précise que nous ne maîtrisons rien sur l'organisation de ces jeux (domaine de la DRAJES).

Questions diverses arrivant durant ce sujet :

- Jimmy FEN CHONG souhaite faire partie de la commission Sportive. Il doit en faire la demande auprès du président de cette commission (Laurent PEQUIN). Ce dernier, s'il est intéressé par la venue de ce nouveau membre, transmettra cette requête auprès du Bureau de la Ligue. Le Bureau donnera alors son accord ou non.
- Jean-Marc JACQUES demande si le conseiller-entraîneur de Ligue est automatiquement sollicité pour encadrer les jeunes à la CSJOI. La réponse est oui. Il exprime son désaccord.

5. Compte-rendu de la réunion avec Mickaël MEVELLEC

Le Bureau et le conseiller-entraîneur de Ligue ont eu une réunion avec Mickaël MEVELLEC, entraîneur national et référent technique sur les Outremer.

Son voyage prévu au mois de mai est reporté au mois d'octobre pour des questions de disponibilité. Deux grands axes de travail sont fixés :

- Accompagner notre conseiller-entraîneur et les entraîneurs DEJEPS du département dans une procédure permettant localement la formation de formateurs (mise en place des modules à valider). C'est un objectif de la LRTT mais aussi de la FFTT. Il s'agit de rendre autonome la Ligue sur ses formations d'entraîneurs de premier niveau.
- Faire les liens avec les institutions (Rectorat), signer des conventions de partenariat (UNSS), et rencontrer les collectivités (Département, Région) afin d'explorer des pistes de développement.

6. Création de la Mission JIOI 2023 (vote)

Madame la Présidente crée **une mission JIOI 2023** composée du Bureau et de la Commission Sportive Régionale.

Elle a pour objectifs de gérer la préparation et le déroulement de la compétition sur les plans sportifs, administratifs, financiers et de gestion élargie de l'évènement.

La mission JIO 2023 s'adjoit **une sous-mission** composée du conseiller-technique de Ligue, ainsi que des personnes qui se sont déclarées pour l'encadrement de l'évènement (Julien BORDES, Damien CAYET, Julien GAUDET, Sébastien MAILLOT, Jean-Sébastien POTHIN).

6/16

Attendus de la Mission et de la Sous-Mission :

- Cette sous-mission présentera à la mission JIOI, pour le samedi 11 juin 2022, un programme complet 2022/2023 touchant les divers aspects de la préparation : regroupements, stages, journées de cohésion, déplacements, venue de relanceurs, programmes individualisés en club, préparation physique, habitudes alimentaires, récupération, actions de kinésithérapie, ...
- La mission JIOI présentera les travaux au Conseil de Ligue du mois de juin. Elle se sera assurée auparavant de la faisabilité des projets (sur les plans financiers, la concordance avec les calendriers généraux, etc.) ;
- Le conseiller-entraîneur de Ligue, Maxime MYKOLOW, est chargé de coordonner les travaux de la sous-mission, de la convoquer, de la réunir, de la consulter, puis d'établir le compte-rendu des propositions ;
- La mission JIOI 2023 aura en charge la nomination de l'entraîneur pour la sélection Féminine aux JIOI 2023. Elle proposera la personne au Conseil de Ligue du 18 juin. Ce dernier votera pour approuver le choix ;
- Il appartiendra à la sous-mission de définir les rôles des personnes qui n'auront pas été retenues comme entraîneur de la sélection Féminine mais qui voudront s'investir dans la préparation de la compétition, auprès des sélections (*) ;
- Les entraîneurs/coachs des sélections Dames et Hommes prennent leur « fonction » dès le 1^{er} juillet 2022 ;
- Le conseiller-entraîneur de Ligue, déjà en charge de l'équipe Hommes, aura pour mission supplémentaire de chapeauter toute la phase de préparation prévue jusqu'à la compétition ;
- Le conseiller-entraîneur de Ligue et la personne désignée pour encadrer l'équipe Féminine, feront partie de l'encadrement aux JIOI 2023.

(*) nous rappelons que l'aide à l'encadrement des sélections **est une action bénévole**. Les participants ne peuvent prétendre à une quelconque rémunération. Seuls des frais de déplacement, d'hébergement/restauration, d'achat de produits et matériels nécessaires

(domaine de kinésithérapie par exemple, ...) pourront être octroyés après accord de la mission JIOI.

Questionnement :

7/16

- Il apparaît qu'au mois de juin, certaines personnes devront se positionner (cadre entraîneur des féminines ou joueur participant aux sélections JIOI) ;
- Est-ce que le conseiller-entraîneur doit aussi faire partie de la Mission JIOI, en plus de la Sous-Mission JIOI afin d'assurer une continuité plus marquée entre les deux entités ?

VOTE pour la création de la Mission et de la Sous-Mission JIOI :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 13

→ La Mission JIOI 2023 et la Sous-Mission JIOI 2023 sont créées.

VOTE pour l'appartenance de Maxime MYKOLOW à la Mission et à la Sous-Mission JIOI :

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 12

→ Maxime MYKOLOW intègre La Mission et la Sous-Mission JIOI

7. Examen de la situation de Oumar AHMED pour les JIOI 2023 (vote)

Rappel de la situation par Mme la Présidente :

- Les déclarations de M. Oumar AHMED (CF les articles dans des médias mauriciens) qui nous renseignent sur sa motivation à représenter l'île Maurice, aux futures compétitions qui le concerneraient ; Il a d'ailleurs confirmé par écrit les propos des journalistes ;
- Le joueur a affiché au moins à deux reprises les articles sur sa page Facebook, ce qui tend à confirmer qu'il cautionne les propos rapportés ;
- L'interrogation de divers acteurs sportifs (présidents d'autres ligues, M. le Président du CROS) confirme que le problème de « confiance » vis-à-vis d'un sélectionné est essentiel ... et rédhibitoire lorsqu'elle est absente, dans une sélection. On pense notamment aux rencontres par équipes (alignement contre l'île Maurice qui a de fortes chances de se produire) ;

- La signature d’une charte ou de tout autre document présentant l’engagement total et entier d’un joueur pour nos sélections n’aurait aucune valeur juridique (pas de contrat passé entre la LRTT et les joueurs sélectionnables) ;

La confiance dans les sélectionnés étant évidemment essentielle et primordiale pour représenter La Réunion lors de compétition telle que les JIOI, il convient au vu de ces éléments de prendre une décision concernant le positionnement de ce joueur.

8/16

QUESTION : Acceptons-nous que Oumar AHMED continue à candidater à la sélection de La Réunion Hommes JIOI 2023 ?

VOTE :

Oui : 1

Abstention : 6

Non : 7

→ Oumar AHMED ne peut plus candidater à la sélection La Réunion Hommes JIOI 2023.

8. Actions du conseiller de Ligue

A ce jour, deux clubs nous ont demandé l’intervention de Maxime afin de favoriser leurs actions de développement pour la saison à venir : le PICP et le LMTT.

M. le Président du LMTT, Laurent PEQUIN, annonce que son club recherche actuellement un entraîneur et que la demande peut être remise en cause suivant les résultats de sa démarche. La LRTT devrait connaître définitivement la décision de ce club à la mi-juin.

9. Mérite Régional (vote)

Pour l’obtention de la Médaille de Bronze

VOTE :

- Richard ALLANE → unanimité
- Paulette CHANE BEN CHEIN → unanimité
- Thomas MONDON → une abstention, 13 pour
- Laurent PEQUIN → unanimité
- Jean-Pierre de ROBERT MONTAL → un non, une abstention, 12 pour
- Alexandre VILLENDUUIL → unanimité

→ Toutes les personnes ci-dessus sont « élevées » au grade de Mérite de Bronze Régional. Les plaquettes leur seront remises lors du prochain Conseil de Ligue du mois de juin.

10. Échéances financières de fin de saison (vote)

Propositions :

9/16

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
BALANCE de la saison 2021/2022 : – Licences, amendes, mutations, critérium fédéral ...	30/06/22
CLOTURE de la saison 2021 / 2022 : – Règlement des sommes demandées pour 2021/2022	15/07/22
LANCEMENT de la saison 2022/2023 : – Règlement de la réaffiliation club, des trois licences traditionnelles du Bureau, des engagements d'équipes, des mutations	29/07/22
ACOMPTE N°1 : – 60 % du montant total des versements licences de la saison 2021/2022	07/09/22
BALANCE de la saison 2022/2023 : – Licences, amendes, mutations, critérium fédéral ...	30/06/23

VOTE : unanimité

→ Ces échéances financières sont retenues pour la fin de la saison sportive actuelle et la saison sportive à venir.

11. Tarifications pour la saison 2022/2023 proposés en juin (répercussion des augmentations fédérales) (vote)

Nous vous proposons de **répercuter les augmentations fédérales** (licences, mutations, ...) qui ne manqueront pas de survenir, sur nos propres tarifs à destination des clubs.

Voici maintenant deux ans que nous consentons des efforts (baisse de certains coûts, gel pour d'autres). Si la FTT ne modifie pas ses tarifs, nous vous proposons un statuquo.

VOTE : unanimité

→ En cas d'augmentations des tarifs fédéraux actuels sur les licences, mutations, ... ils seront répercutés sur nos propres tarifs régionaux.

Nous vous proposons **de maintenir les tarifs** pour :

- L'affiliation et la réaffiliation des clubs,
- Le coût d'engagement des équipes,
- L'engagement aux Finales Régionales par Classements,
- L'engagement au Championnat Régional Vétérans,
- L'engagement à la Coupe Régionale Vétérans,
- L'engagement au Challenge Régional Jeunes,
- L'engagement au Critérium Régional (Jeunes et Adultes)

VOTE : unanimité

→ Les tarifs ci-dessus ne seront pas touchés pour la saison sportive à venir.

Nous vous proposons **de diminuer les tarifs** pour les licences Féminines : environ 30 % de remise sur les licences en Loisir et en Compétition, **sur la part Ligue.**

Une des actions ANS en cours d'écriture décrit des solutions pour vitaliser la prise de licences des Féminines. Un des leviers est l'incitation financière.

10/16

ATTENTION : il sera demandé aux clubs de « jouer » le jeu et de bien répercuter ces baisses sur le coût des licences pour les féminines.

A quantifier exactement, mais le coût des licences pour les clubs devrait être :

- PROMOTION
 - 12 euros J, S, V
 - 8 euros pour P, B, M, C
- COMPETITION
 - 38 euros pour J, S, V
 - 22 euros pour M, C
 - 15 euros pour P, B

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 13

→ La diminution du coût des licences pour les Féminines est actée. Un calcul plus précis (tarif pour chacune des catégories en PROMO et TRADI) sera fait lorsque nous aurons les éléments fédéraux en notre possession.

12. Point d'étape campagne ANS/PSF

A ce jour :

- 3 clubs ont déposé leurs comptes-rendus pour l'année 2021 (TTSP, SPORTT, TTT) ;
- 2 sont en cours de saisie (AOR, CPP) ;
- 2 sont à saisir (CRE, CPTSP) ;
- 4 d'entre eux ont fait une demande complète pour 2022 (TTSP, LMTT, TTT, SPORTT) ;
- 2 sont en cours de saisie (AOR, CPP).

La LRTT dispose d'une enveloppe globale de 37 950 euros dont environ 60 % réservés aux clubs (22 200 euros). La répartition ne se borne pas à une simple division de la somme par le nombre de demandes.

13. Modification des règlements sportifs envisagés (vote en juin)

Propositions de la CSR pour la saison à venir :

▪ Championnat par équipes

Constat :

11/16

- Le calendrier est lourd et ne permet pas, ou peu, les changements liés à des impondérables (pandémie, météorologie). Le nombre de rencontres disputées sur une phase semble trop important ;
- Un certain manque de combativité des équipes apparaît lorsque les jeux sont faits (en haut et en bas du classement) ;
- Le niveau de jeu dans les poules n'est pas homogène ;
- La formule en R1, avec deux groupes A et B, ne donne pas satisfaction à plusieurs titres.

Proposition :

- Réduire le nombre d'équipes à 6 par division ;
- Prévoir deux montées/descentes à chaque phase de championnat ;
- Supprimer les groupes A et B de la Régionale 1.

Cette proposition permet aussi d'alléger le calendrier et de pouvoir organiser, avec les dates libérées, d'autres compétitions (tournoi, 4^{ème} tour de Critériums, ...).

Organisation présentée par le président de la CS, Laurent PEQUIN :

La mise en place des différents tableaux (Régionale 1, Régionale 2, ...) se basera sur le classement issu de la phase 2 de la saison 2021/2022 afin de garder une logique sportive et favoriser les équipes qui se seront battues jusqu'au bout de la phase 2.

Nous proposons 2 montées/descentes par tableau entre chaque Phase tout en gardant actives les règles actuelles (2 équipes d'un même club par tableau, ...).

Plus de différenciation entre la Phase 1 et la Phase 2. L'intérêt de la Phase 1 étant de permettre à une équipe de monter dans le tableau supérieur et jouer le titre en Phase 2.

Questionnement :

Nous nous interrogeons sur le passage en fin de saison de poules de 8 en poules de 6, sans que les clubs aient été préparés à ce changement qui aurait certaines conséquences sur les montées des clubs de leur division, à la division supérieure notamment.

Il est demandé, dans le cadre décrit ci-dessus, une simulation de la composition des divisions pour la saison à venir.

Une autre solution consisterait à annoncer ces changements importants pour une mise en application pour la saison 2023/2024, afin que tous les clubs aient un temps important d'adaptation.

12/16

Une décision sera prise au mois de juin, en Conseil de Ligue.

- **Le Critérium**

- Le classement des joueurs dans les différents tableaux du criterium se basera sur les résultats du tour précédent, à l'exception du premier tour (première journée du criterium de la saison) qui se basera sur le classement général de la saison précédente.
- Afin de garder des rencontres entre les jeunes, nous proposons deux montées uniquement entre la R1J et la R3. Tout joueur dans les catégories « jeunes », placé dans les 15 dernières places de la R3, sera éligible au retour en R1J.

Questionnement :

Aucun problème avec le premier point de la proposition.

Le point numéro 2 entraîne plus d'interrogations et de discussions. Le sujet est complexe et technique (place des jeunes qui montent, qui descendent). Il est demandé à la CS de préciser plus avant les objectifs, avantages et conséquences de cette modification.

- **Le TOP**

Éclaircissement sur le classement des joueurs lors de la constitution des listes :

- Le joueur est positionné dans le tableau au rang dépendant de son Classement Réunion.
- Si un joueur bénéficie d'une Wildcard pour intégrer un TOP, et qu'il apparait dans le Classement Réunion, alors c'est ce rang qui sera utilisé. A défaut, les points FFTT seront pris en compte pour son positionnement, directement sous le joueur présentant plus de points FFTT que le joueur bénéficiant de la Wildcard.

Questionnement :

- Aucune question n'a été posée sur ce sujet.

Autre questionnement divers :

- Jessie VERBAR se demande s’il est nécessaire d’imposer la participation à un tour de Critériums, aux jeunes qui veulent disputer le championnat de La Réunion Jeunes.
- Thomas MONDON signale que cette règle doit être appliquée à tous et ne pas changer d’une année sur l’autre.

13/16

Pour le point 1 : c’est une question de choix. Veut-on valoriser sportivement les championnats de La Réunion Jeunes qui amènent certains d’entre eux à disputer les France, veut-on favoriser une participation plus grande ? ...

Ne pas oublier non plus qu’une inscription aux Critériums, dispense ensuite de régler un coût d’engagement à la journée finale.

14. Modification des Statuts et Règlement intérieur (vote en juin) pour application en janvier 2023. (vote)

Nos Statuts et Règlement Intérieur font actuellement référence à des noms et termes qui ne sont plus d’actualité : Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, CNDS, ...

On parle à présent de DRAJES : Direction Régionale Académique de la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports, d’ANS.

On vous propose simplement d’actualiser les termes dans les documents cités ci-dessus.

D’autre part, un article, le 41 de la partie 10 (LES SALARIES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES REGIONAUX), ne nous concernait pas jusqu’à présent. Il n’en est plus de même depuis que nous avons embauché le conseiller-entraîneur.

VOTE : unanimité

→ Les nouveaux Statuts et Règlement Intérieur entreront en vigueur en janvier 2023, après l’Assemblée générale.

15. Questions diverses

- **Dossiers de demande de subventions Département et Région** : ces dossiers ont été déposés dans les temps impartis auprès des collectivités partenaires.

Pour le Département les demandes de subvention (11 000 euros) ont porté sur : l’aide au fonctionnement, la préparation aux JIOI 2023, l’organisation d’une journée d’envergure (Ping au féminin/Sport Santé).

Pour la Région, les demandes de subvention (34 000 euros) ont porté sur : l'emploi Contrat Aidé, la formation de cadres à La Réunion, la formation de jeunes en métropole, la participation aux Championnats de France Jeunes, l'acquisition de matériel sportif.

14/16

- **Droits et devoirs des sélectionnés (regroupements) (vote) :** le point TITRE XVI DROITS ET DEVOIRS DES SELECTIONNES sera appliqué dès le lundi 25 avril 2022. La Commission Sportive Régionale jugera des excuses présentées lors d'absences des sélectionnés convoqués.

VOTE : unanimité

- **Prolongation de la convention LRTT/PICP jusqu'à la fin de la saison 2021/2022 (vote) :** La mission du conseiller-entraîneur est couronnée de succès avec un club essentiellement composé de jeunes et dont le nombre de licenciés est supérieur à 20 (objectifs fixés par la LRTT). Un avenant à la convention actuelle sera signé par les deux partis.

VOTE : unanimité

- **Accueil des personnes porteuses d'un handicap dans les associations - compte-rendu de la réunion Handisport/LRTT :** Jessie VERBAR souligne qu'un club refuserait la licenciation de personnes handicapées. Laurent PEQUIN annonce que selon le handicap de la personne, les clubs peuvent être totalement désarmés et ne pas pouvoir accueillir ce public.

En faisant référence au cas qui a également été signalé à la Ligue, Mme la Présidente, au-delà des considérations humaines très fortes qui sont en jeu, ne peut s'engager sur un problème qui est interne à un club. Ce ne sont pas dans les prérogatives de la ligue.

Le Bureau et le conseiller-entraîneur de Ligue ont eu, avec Mme AMACOUTY, référente Handisport dans l'île, une discussion sur le sujet. Il semblerait qu'il y aurait confusion sur les personnes mises en cause et il s'avère Impossible de juger des faits dont on ne connaît pas exactement les tenants et les aboutissants.

- **Visioconférence avec Mme AMACOUTY, référente Handisport :** il est acté que le club de la Cressonnière est mandaté pour organiser les compétitions locales qui amèneraient des compétiteurs locaux, porteurs de handicap, à participer aux Championnats de France qui leurs sont réservés.

La LRTT souhaite travailler avec le comité Handisport de La Réunion. Mme AMACOUTY doit envoyer un modèle de convention à signer entre son comité et la ligue. Les clubs peuvent fonctionner sur le même principe. La LRTT doit également recevoir

la liste des associations accueillant des handicapés sur le territoire de La Réunion, pour diffusion aux clubs.

15/16

· **Proposition reçue sur les critères de sélection aux JIOI 2023** : la présidente rappelle l'historique et les points saillants (principes de base) des critères établis :

- Nécessité d'un engagement sportif sur une période étendue (rôle du Classement Réunion) ;
- Volonté d'intégrer des jeunes ;
- Donner la possibilité, notamment aux Créopolitains, de faciliter leur intégration au sein de la future sélection (problème des difficultés de déplacements métropole/La Réunion et de leur coût) en ayant recours à des éventuelles Wildcard.

Elle annonce également que :

- Les critères ont été établis par un groupe élargi (Commission Sportive, HNR, membres du Conseil de Ligue) au mois de décembre 2021 ;
- Ils ont été présentés au mois de janvier en Conseil de Ligue, pour approbation. Une seule personne a contesté ces critères durant la réunion, une autre par écrit, suite au compte-rendu envoyé ;
- Suite à la clôture des débats de l'Assemblée Générale du 5 mars 2022, un seul club, celui de la Cressonnière, a remis en cause le mode de sélections ;
- Elle a accepté de recevoir des propositions nouvelles pour l'établissement de critères de sélection ;
- Les responsables de la Cressonnière ont donc annoncé qu'ils allaient envoyer des propositions ;

A ce jour :

- La LRTT n'a reçu qu'une proposition de nouveaux critères de sélection, émanant d'un conseiller de ligue. Cette proposition a été envoyée à tous les autres conseillers de ligue pour lecture, étude et avis. Nous n'avons eu aucun retour si ce n'est celui de la Commission Sportive qui s'est prononcée sur un maintien des critères de sélection présenté au conseil de ligue du 15 janvier 2022 ;
- Aucune proposition du club de la Cressonnière n'a été envoyée à la ligue.

D'autres Ligues régionales locales ont été consultées sur les modes de sélections qu'elles utilisaient. En se référant à la Ligue de Badminton, par exemple, on se rend compte que ses critères de sélection sont très similaires aux nôtres.

Madame la présidente demande aux membres du conseil de ligue s'ils veulent intervenir sur ce sujet et en l'absence d'intervention elle met au vote ce sujet de discussion. La question est la suivante : **Est-ce qu'on entérine les critères de sélection du mois de janvier 2022 ?**

VOTE :

Contre : 2

Abstention : 0

Pour : 7

→ Les critères de sélection pour les JIOI 2023 sont donc définitifs.

16/16

- **Date de la prochaine réunion : samedi 18 juin 2022**

Mme la Présidente lève la réunion à 22 h.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Secrétaire général -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 66 65 82 – Mèl. : secretaire@lr tt.re – Site Web : www.lr tt.re

Le secrétaire



Marc DUBOURDIEU